

penses du parti auquel ils appartiennent. Je ne puis laisser passer cette affirmation sans protester et je demande, en vertu du règlement permanent n° 41, de rappeler l'honorable député à l'ordre et de lui rappeler qu'il n'a pas le droit de prêter des motifs aux autres.

L'honorable député est un nouveau membre de la Chambre des communes du Canada. Il a peut-être encore bien des choses à apprendre: la politesse et le savoir-vivre en premier lieu. Je ne prête pas de motifs à personne, je ne veux pas qu'on m'en prête. Je laisse chacun libre de ses opinions et je revendique la même liberté pour moi-même. Je cherche à traiter tout le monde avec politesse, courtoisie et considération et je demande que les autres me traitent de la même manière.

Je demande en conséquence, monsieur l'Orateur, conformément au règlement 41, et conformément au règlement de la Chambre qui défend de prêter des motifs à ses collègues, que l'honorable député soit rappelé à l'ordre, qu'on lui demande de retirer les paroles insultantes qu'il vient de prononcer et qu'on lui rappelle qu'à la Chambre des communes on ne doit pas ravalier les débats au niveau de personnalités.

M. LACOMBE: Monsieur l'Orateur, parlant sur le point d'ordre, je tiens à déclarer que l'honorable député n'a aucunement mentionné un membre de la Chambre en particulier, et qu'il a parfaitement le droit de discuter les discours qui ont été prononcés antérieurement. L'honorable député qui vient d'entreprendre le débat n'a eu aucune allusion personnelle à l'adresse de l'honorable député de Bellechasse (M. Boulanger).

M. BOULANGER: Monsieur le président...

M. GAUTHIER: Une fois sur le point d'ordre, cela doit être assez.

M. BOULANGER: Si vous me le permettez, je vais vous citer en anglais, parce que je n'ai pas le texte français, le règlement auquel je viens de faire allusion. Le règlement permanent n° 41 se lit comme suit:

(Traduction)

Nul député ne doit parler irrévérencieusement de Sa Majesté ni d'aucun membre de la famille royale, ni du gouverneur général ou de l'administrateur du Canada. Nul député ne doit se servir d'expressions offensantes pour l'une ou l'autre des deux Chambres, ni pour un de leurs membres. Nul député ne peut critiquer une décision prise par la voie des suffrages de la Chambre, sauf pour proposer que cette même décision soit rescindée.

[M. Boulanger.]

(Texte)

Et un peu plus loin, à la page 97, *Parliamentary Rules and Forms*, de Beauchesne, au n° 297:

(Traduction)

Imputer de mauvaises intentions autres que celles qui sont admises; interpréter faussement les paroles d'un autre ou l'accuser à son tour de mal rapporter vos paroles; accuser quelqu'un de mensonge et de tromperie, ou tout autre expression de mépris ou insulte, tout cela est contraire aux règles parlementaires et doit être aussitôt relevé.

(Texte)

Dans ses paroles, l'honorable député de Portneuf (M. Gauthier) a dit clairement que ceux qui ne partageaient pas ses opinions...

M. GAUTHIER: C'est faux.

M. BOULANGER: ...que ceux qui ont exprimé des opinions contraires aux siennes étaient probablement mus par des motifs d'intérêt personnel et que, probablement, ils cherchaient à être récompensés pour les services qu'ils rendaient au parti libéral. C'est contre cela que je proteste, monsieur l'Orateur; je demande que le député soit rappelé à l'ordre et je demande de plus qu'il retire ses remarques.

M. LACOMBE: Monsieur l'Orateur, parlant sur le point d'ordre, je considère qu'il serait de la dernière injustice de rappeler l'honorable député à l'ordre. La Chambre se prononcera ce soir ou demain, ou dans quelques jours, sur la motion présentée par l'honorable député de Vancouver-Nord.

M. GAUTHIER: Monsieur l'Orateur, parlant sur le point d'ordre...

M. le PRÉSIDENT: Je ne crois pas que l'honorable député de Portneuf, au cours des remarques qu'il vient de faire, ait mentionné le nom de l'honorable député de Bellechasse. Je l'ai écouté avec attention et, bien qu'il y avait un peu de bruit dans la Chambre, je ne crois pas que ses remarques puissent s'interpréter comme visant quelque membre de la Chambre qui aurait parlé antérieurement sur le sujet.

M. GAUTHIER: Monsieur l'Orateur, en prenant la parole au cours du débat sur la motion de l'honorable député de Vancouver-Nord (M. MacNeil), je n'ai d'autre but que de dire franchement mon opinion et je suis certain d'avance qu'elle sera respectée autant que je respecte celle des autres. J'ose espérer, monsieur, que la position que je prends sera bien comprise, et de mes chefs politiques, en qui je garde confiance même si je ne partage pas leur opinion sur l'opportunité d'une augmentation des crédits, de ceux